



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 09 AU 15 DÉCEMBRE 2025

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

SEMAINE 50

	MARDI 09	MERCREDI 10	JEUDI 11	VENDREDI 12	SAMEDI 13	DIMANCHE 14	LUNDI 15
SOUPE 1,15€	VELOUTE 3 LEGUMES	VELOUTE DE TOMATES	SOUPE AUX LENTILLES	BOUILLON DE VOLAILLE VERMICELLE	SOUPE DU POTAGER	VELOUTE D'ASPERGES	POTAGE AUX CŒURS DE LAITUES
ENTRÉE	BETTERAVES ROUGES EN SALADE ou SALADE DE MUSEAU	CHOU BLANC VINAIGRETTE ou QUICHE DU JOUR	ASPERGES MAYONNAISE ou SALADE FRANCOMTOISE	CONCOMBRE SAUCE BULGARE ou VCOEURS DE PALMIERS MIMOSA	SALADE NIÇOISE ou ASPIC AU SURIMI	SAUCISSON BRIOCHE ou SALDE DE TOMATES ET ANCHOIS	MAQUEREAU ou MACÉDOINE DE LEGUMES
PLAT OU PLAT UNIQUE	RISSOLETTE DE VEAU ou BŒUF A LA BIERE	POISSON MEUNIÈRE ou EMINCE DE VOLAILLE ESTRAGON	MOUSSAKA	FILET DE HOKI BONNE FEMME ou OMELETTE AUX LARDONS	JAMBON SAUCE ECHALOTE ou STEAK HACHE GRILLE	RÔTI DE VEAU FORESTIERE ou POULET RÔTI	RÔTI DE PORC ou BOULETTES D'AGNEAU
LÉGUME	POMMES DE TERRE VAPEUR ou CAROTTES VICHY	PÂTES AU BEURRE ou PRINTANIERE DE LEGUMES	ou RAGOÛT DE PORC HARICOTS BLANCS	RIZ ou FLAN DE BROCOLIS	GRATIN DE P DE TERRE POIREAUX ou PUREE DE POIS CASSES	FRITES AU FOUR ou HARICOTS VERTS PERSILLADE	CÔTES DE BLETTES ou SEMOULE
FROMAGE	VIEUX PANÉ ou BOURSIN	FROMAGE BLANC ou CANCOILLOTTE	GOUDA ou SIX DE SAVOIE	EMMENTAL ou CHAVROUX	BLEU ou YAOURT NATURE	MUNSTER ou SAINT MORET	BRIE ou FROMAGE DU JOUR
DESSERT	MOSSE CHOCOLAT ou FRUIT	COMPOTE ou TARTE GRILLEE	FRUIT ou FLAN NAPPE	PÊCHE AU SIROP ou YAOURT AROMATISE	FRUIT ou ÎLE FLOTTANTE	TARTE NORMANDE ou ANANAS AU SIROP	CREME PISTACHE ou FRUIT
PAIN	☐		☐		☐		

PAIN: 0,65€ (si besoin préciser le nombre en cochant les cases ci-dessus)

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 OU (uniquement en cas d'urgence)LACUISINE DE JACQUOTTE AU 03 85 72 28 67 OU 06 21 73 79 08
NOUS RAPPELONS QUE TOUS LES REPAS COMMANDES SERONT FACTURES EN CAS D'ANNULATION SAUF HOSPITALISATION D'URGENCE SI CELLE-CI A BIEN ÉTÉ DECLARÉE
Le délai pour les annulations est de minimun 7 jours (jours ouvrables),
ATTENTION:Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire, En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés,
LA CUISINE DE JACQUOTTE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES LIES AU RESPECT DE LA CHAINE DU FROID ET HYGIENE EN DEHORS DE SES LOCAUX